

Association LES ENFANTS DE TCHERNOBYL  
14 rue des Dahlias F-68740 ROGGENHOUSE (FRANCE)  
lesenfantsdetchernobyl@gmail.com  
www.lesenfantsdetchernobyl.fr  
https://www.facebook.com/lesenfantsdetchernobyl  
Tel : (33) 06 73 15 15 81 (Dominique Gatineau) – (33) 06 51 54 17 43 (Albert Lutz)

*Association reconnue de mission d'utilité publique, disposant par Arrêté ministériel de l'agrément d'un organisme à caractère humanitaire, inscrite au Tribunal de Proximité de Guebwiller*

## Accueils d'enfants ukrainiens en France durant l'été 2023 si les conditions le permettent

En dépit d'une totale absence de vision à moyen et long termes à propos de la situation en Ukraine, l'éventualité d'un accueil estival dans des familles françaises d'enfants ukrainiens en 2023 est retenue par le Conseil d'administration (CA) de l'association LES ENFANTS DE TCHERNOBYL.

Entre 1993 et août 2019, l'association a organisé le séjour en France de 57 groupes d'enfants originaires des régions ukrainiennes et russes qui restent contaminées par les retombées radioactives de Tchernobyl. Au total, ce sont environ 1250 enfants différents qui profitèrent de vacances françaises, entre 1 et 10 étés selon les invitations de leur famille d'accueil (en moyenne : 4 séjours ; 4879 séjours au total...).

**Si les conditions le permettaient, nous pourrions envisager d'étudier la faisabilité du séjour d'enfants ukrainiens dits de « réaccueil » ainsi que des 23 enfants sélectionnés en 2019 pour un « premier accueil » pour qui les accueils sont reportés depuis 3 années (covid puis guerre).**

### A ce stade, le CA a entériné les décisions qui suivent :

- L'objectif du projet est de sortir de leur région durant quelques semaines des enfants ukrainiens qui survivent avec une double peine : la contamination radioactive de leur environnement et les tragiques conséquences de la guerre
- Un sondage est effectué auprès des membres de l'association jusqu'au 15 janvier 2023 pour quantifier le nombre potentiel de familles d'accueil.
- Le 15 janvier 2023, la décision sera prise de poursuivre ou non la tentative d'organiser de tels accueils
- Pour être famille d'accueil, il conviendra d'être membre en 2023 de l'association et d'avoir sa résidence principale dans un des six départements : 25, 67, 68, 70, 88 et 90.
- Les enfants invités :
  - 23 enfants sélectionnés en 2019 pour un « premier accueil » pour qui les accueils sont reportés depuis 3 années
  - ceux déjà invités en France par le biais de l'association (« réaccueil »), qui seront invités par « leur famille d'accueil » et âgés de moins de 18 ans le jour du retour en Ukraine
- Les frais de transport aller-retour entre l'Ukraine et la France et de couverture d'assurance seront intégralement financés par l'association, les accueillants n'auront à payer que le montant de l'adhésion à l'association (40 euros par membre). Le financement proviendra du bénéfice de la vente annuelle d'œufs en bois et des dons financiers.
- Les dates et la durée du séjour en France retenues dépendront du résultat du sondage.

**IMPORTANT : Pour avancer dans ce projet, si vous souhaitez éventuellement accueillir un enfant ukrainien durant l'été 2023, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dès que possible, et dans tous les cas avant le 15 janvier 2023, le sondage ci-joint. Votre participation à ce sondage ne vous engage pas à accueillir, son seul objectif à ce stade est uniquement d'estimer le nombre potentiel de familles d'accueil, de planifier les dates et la durée qui conviendraient au plus grand nombre.**